

4^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE
Procès-verbal de la séance du mardi 7 mai 2013 – à la Halle polyvalente à Glovelier

- Président : M. Jean-Luc PORTMANN, Président.
- Secrétaire : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Bruno Grossmann, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusé : -
- Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre du 15 avril 2013, par publication dans le Journal Officiel N° 15 du 24 avril 2013, ainsi que par affichage public.

Le président Jean-Luc Portmann a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général dans son village de Glovelier. Il souhaite la bienvenue à toutes et tous. Pour cette 4^{ème} séance, le président a choisi une citation de Vincent Auriol, politicien et homme d'Etat français, né en 1884 et mort en 1966 : « On ne peut pas fonder la prospérité des uns sur la misère des autres ».

Le président constate que le Conseil général a été convoqué par courrier et par le journal officiel de la RCJU du 24 avril 2013. L'ordre du jour y est mentionné. Il demande si quelqu'un souhaite une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 23 avril 2013.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Approbation des budgets communaux et bourgeois 2013. Fixation des taux et taxes proposés par le Conseil communal (message du Conseil communal au Conseil général N° 5 du 15 avril 2013).
6. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Giuseppe Faggella et son épouse.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

M. Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 29 membres du Conseil général sont présents. M. David Comte est excusé et remplacé par Mme Hannah Osborne. M. Gervais Gisiger est excusé et remplacé par M. Gérald Membrez. M. Patrick Ballaman est excusé et remplacé par M. Jean-Marc Plumey. M. Didier Morandelli est excusé, non remplacé.

2. Procès-verbal du Conseil général du 23 avril 2013.

Le procès-verbal du Conseil général du 23 avril 2013 n'ayant pas été remis aux membres du Conseil général vu le peu de temps entre notre dernière séance et ce soir, il sera ajouté à l'ordre du jour de notre séance du 25 juin 2013.

3. Communications.

M. Jean-Luc Portmann communique que la commission spéciale chargée de réviser les règlements a tenu sa première séance le 24 avril dernier et qu'un calendrier des séances a été fixé. L'ambition de mettre le règlement d'organisation au vote populaire en juin prochain est utopique. Le travail est effectivement important et il faut que cette commission puisse travailler sous la pression certes, mais surtout dans la sérénité.

M. Portmann relève l'inauguration de l'entreprise Fraporlux, qui compte 70 employés et va passer à 120 employés. Cette entreprise a choisi la ZAM pour sa situation centralisée.

M. Jean-Bernard Vallat, maire, informe que l'administration communale est réunie à Bassecourt depuis le lundi 29 avril et travaille sous le même toit. Tout se passe bien. La journée « portes ouvertes » aura lieu le samedi 25 mai de 9h à 12h, le café et l'apéro seront offerts.

L'entreprise Cartier avait acheté du terrain dans la ZAM. Cette entreprise va déposer sa demande de permis de construire avant les vacances. Le début de la construction est prévu encore cette année. Cette entreprise va créer 300 emplois.

Les travaux de construction de Gyger Nacelles est en cours.

M. Jean-Bernard Vallat s'est rendu à l'assemblée de la Banque Raiffeisen.

Le 24 août prochain, une course d'orientation se déroulera dans la commune de Haute-Sorne.

Le samedi 1^{er} juin, un grand rassemblement inter-partis se tiendra dans notre commune, au sujet du lancement de la votation du 24 novembre sur l'unité du Jura.

4. Questions orales.

M. Jean-Marc Plumey (groupe PS) retrace l'historique de la microrégion, officiellement constituée le 4 juin 2003 par la signature d'une convention. Le 5 février 2012, en votation populaire, les communes de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier ont uni leur destinée et créé la nouvelle commune de Haute-Sorne. Dès lors, avec la fusion, la microrégion a atteint son objectif final et n'a plus sa raison d'être. M. Plumey rappelle que la collaboration avec Boécourt et Saulcy va continuer, dans le domaine de l'école secondaire, de la ZAM et avec le temps, dans d'autres domaines. Sachant que la convention arrive à échéance le 4 juin 2013, M. Plumey demande s'il ne serait pas temps d'envisager la dissolution de la microrégion ?

M. Georges Migy répond que l'assemblée plénière en a débattu. Il a été décidé d'aller vers l'abandon de la microrégion. La convention sera caduque le 5 juin 2013. Nous allons regarder pour une collaboration avec les deux autres communes, probablement sous la forme d'une convention, mais rien n'a été décidé.

M. Jean-Marc Plumey est très satisfait.

Mme Nicole Lachat (groupe PCSI) a assisté à une conférence sur le gaspillage alimentaire. Outre les ménages qui jettent l'équivalent de 100 kilos de nourriture par an et par habitant, le reste se perd dans les étals des magasins, mis également dans les champs. Les agriculteurs se retrouvent avec des légumes qui ne correspondent pas aux normes des grands distributeurs et qui leur sont donc refusés.

Elle ajoute que certaines communes publient sur leur site une liste des agriculteurs qui offrent la vente des légumes ou autres marchandises, parfaitement consommables, mais refusés par les distributeurs. Mme Lachat comprend que le site internet de la commune à des informations plus importantes à mettre, mais elle demande s'il serait possible de publier une telle liste qui serait certainement appréciée tant par les agriculteurs que par les familles ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que le site internet est en cours de construction et il faut voir sous quelle forme mettre en ligne cette liste. L'idée est intéressante relève le maire, qui profite pour rappeler que toute suggestion pour le site internet est à transmettre au secrétariat communal.

Mme Nicole Lachat est satisfaite.

M. Didier Hulmann (groupe PDC) indique qu'un accord était intervenu avec les CJ pour que les bus provenant des Franches-Montagnes s'arrêtent de l'autre côté de la route à Sceut, de manière à éviter aux écoliers et aux usagers de traverser la route. En novembre dernier, M. Hulmann a constaté que les bus ne traversaient plus la route. Après intervention du Conseil communal de Glovelier, les CJ se sont excusés et la situation a été rapidement rétablie. Récemment, M. Hulmann a à nouveau constaté des problèmes. Il demande au Conseil communal de bien vouloir intervenir auprès des CJ.

M. Georges Migy répond qu'il a vécu cette situation lorsqu'il était maire de Glovelier l'année dernière. Cette problématique a été reprise et un courrier a été envoyé aux CJ. Il précise que la sécurité est prioritaire et le Conseil communal y veillera.

M. Didier Hulmann est très satisfait.

M. Vincent Seuret (groupe PCSI) explique que nous avons la chance d'avoir, dans notre commune, des jeunes talents prometteurs, tant au niveau sportif que culturel. Il lui paraît très important que ces efforts, peu importe le domaine dans lequel ils sont fournis, soient connus et reconnus par la population et les autorités. Chaque village organisait, à sa manière, une manifestation dans ce sens et il demande si du fait de la création de la nouvelle commune, il est prévu de centraliser et dynamiser cette cérémonie indispensable au soutien de nos nombreux méritants.

M. Jean-Bernard Vallat répond que le Conseil est conscient que les gens s'investissent et chaque village organisait des réceptions à l'intention des personnes méritantes dans les domaines sportifs et culturels. Le Conseil en a déjà parlé, il n'y a pas encore de décision, mais la possibilité de faire une manifestation pour l'ensemble de nos villages est à l'étude. M. le maire ajoute que pour cette année, la journée des personnes âgées sera organisée dans un même lieu.

M. Vincent Seuret est satisfait.

M. Didier Hulmann (groupe PDC) indique que les conditions météorologiques de cet hiver ont détérioré les chemins du hameau de Sceut. Avant que les « nids de poule » constatés sur les chemins deviennent trop importants et nécessitent des interventions importantes, M. Hulmann demande au Conseil communal de bien vouloir planifier des travaux d'entretien dans les meilleurs délais.

Mme Nicole Eggenschwiler répond que l'hiver a fait des dégâts. Elle a fait le tour des routes, y compris Sceut. Un plan d'intervention a été réalisé. Des offres comparatives ont été demandées pour voir les prix. Si on veut tout faire, le coût est estimé à fr. 80'000,-. Afin de respecter le budget le mieux possible, des travaux pour un montant de fr. 40'000,- seront réalisés. Chaque village sera concerné, en fonction de l'urgence et de l'importance.

M. Didier Hulmann est satisfait.

5. Approbation des budgets communaux et bourgeois 2013. Fixation des taux et taxes proposés par le Conseil communal (message du Conseil communal au Conseil général N° 5 du 15 avril 2013).

L'entrée en matière est demandée.

M. Damien Lachat, pour le groupe UDC, s'adresse au Conseil général en les termes suivants : « *A la lecture de la proposition de budget, les autorités communales ne se rendent pas compte de la situation catastrophique dans laquelle se trouve notre nouvelle commune. Même si le chiffre de l'excédent de charges de 670'000 francs n'est pas très loin des prévisions d'avant-fusion, ce chiffre ne représente de loin pas la vraie santé financière de la commune. Avec ce chiffre négatif, la commune ne respecte en outre pas le décret sur l'administration financière des communes, puisque son article 2 stipule que le budget de fonctionnement devrait être équilibré.*

D'autres chiffres sont beaucoup plus parlants, comme par exemple le découvert au bilan. Avec un trou abyssal de 2,7 millions de francs, le total des biens de la commune ne couvre de loin plus les passifs. Dans le message, le Conseil communal ose même minimiser ce chiffre en parlant d'une situation « proche » du surendettement. Avec 2,7 millions de découvert au bilan, la commune est clairement surendettée et ne soyez pas surpris, avant la fusion toutes les communes de la Haute-Sorne étaient déjà en découvert, comme le démontre un récent rapport du canton. Et il y a aussi le compte courant qui est débiteur de presque 3,4 millions de francs. Mais il y a également la dette qui dépasse allègrement les 41 millions. Oui, Mesdames et Messieurs, ce budget est catastrophique !

Même avec ces chiffres alarmants, le Conseil communal semble faire preuve de désinvolture en ne prenant aucune mesure pour mettre un frein aux dépenses et à l'endettement. Au contraire, la planification prévoit presque 8 millions d'investissement. Par comparaison, 8 millions c'est ce que Delémont investit cette année, mais ils ont le double de citoyens, les infrastructures d'une capitale que la Haute-Sorne n'a pas et surtout, des chiffres noirs.

Notre groupe a posé un certain nombre de questions dont une grande partie reste à ce jour encore sans réponse. J'imagine qu'il s'agit des questions les plus sensibles. Je suis par exemple surpris d'apprendre que les fonds et provisions à destinations spéciales ne sont pas inventoriés ; cela représente tout de même 4,4 millions. Tout comme il n'existe pas de liste des dettes avec leurs taux et durées. Encore plus sensible, quelles sociétés locales touchent quelles sommes ? Impossible de le savoir. Les EPT des postes auxiliaires ainsi que leurs coûts restent aussi mystérieux.

Ce budget n'est donc en gros que l'addition des anciens budgets avec seulement quelques corrections qui tiennent plus du cosmétique que d'une vraie stratégie. Je dois sourire lorsque l'on me dit que ce budget a été accepté à l'unanimité par la commission des finances ; puisque c'est le statu quo pour chaque ancienne commune, évidemment que la commission, qui a une représentation villageoise et non politique, est satisfaite. Le point qui me laisse cependant le plus sceptique concerne les représentants du Conseil communal, qui acceptent cet état de fait sans aucune mesure forte. Evidemment dans ce cas, on ne froisse personne et on ne doit pas renier ce qu'on a promis lors des élections.

Notre groupe attendait du conseil communal qu'il dépasse ces barrières villageoises et propose des mesures fortes afin de donner des lignes directrices dès le premier exercice. En agissant non pas comme un exécutif qui prend les devants, le conseil joue la carte de la passivité, de l'attentisme, en espérant des jours meilleurs. Le conseil semble tout miser sur le projet ZAM2, mais même si l'on doublait les rentrées d'impôts des personnes morales et que la population augmentait significativement plus que ces dernières années, on ne parle ici que de quelques millions de rentrées en plus, pas de quoi pavoiser ! De plus, actuellement, les taux d'intérêts sont bas, tout comme le chômage, et l'économie va plutôt bien. Au moindre ralentissement de l'économie, le réveil sera donc très dur pour les contribuables !

Ce que ne veut sûrement pas dire le Conseil communal, c'est qu'il faudrait en fait augmenter les impôts à 2,5 voire 2,7. L'augmentation d'impôts que les citoyens de Bassecourt vont subir cette année n'est donc qu'un début, et, pour les autres, la baisse, n'est que temporaire. Le risque étant de voir fuir les contribuables de notre commune.

A peine créée, la Commune de Haute-Sorne a des finances rouges écarlates, au bord de la mise sous tutelle du canton. Pour donner un exemple, si nous étions dans celui de Neuchâtel, nous serions déjà sous tutelle avec augmentation automatique des impôts.

Notre groupe ne peut donc pas accepter un tel budget fait à la va-vite. Nous demandons le rejet de l'entrée en matière afin que le conseil communal prépare des propositions de limitation des dépenses et un mécanisme de frein à l'endettement. Nous demandons qu'une vraie planification des investissements soit faite sur la législature entière, en tenant compte des capacités financières de la commune, et non pas une planification disproportionnée, telle que celle qui nous est présentée ; nous demandons que le conseil prenne ses responsabilités et fasse des choix ; en un mot, qu'il soit proactif. Nous demandons également que toutes les subventions et avantages des différents villages soient supprimés ou uniformisés. Il n'est pas normal que les allocations, les bourses ou les subventions aux sociétés locales soient différentes d'un village à l'autre, au sein d'une même commune. Nous demandons également que les caisses maladie des employés ne soient plus à la charge des contribuables. De plus pour nous, les subsides d'aide à la fusion ne doivent pas être détournés pour

financer des investissements mais être entièrement versés aux comptes de fonctionnement donc 480'000 francs par année.

Pour terminer sur une citation, je reprendrai Margaret Thatcher qui disait : « Si votre seul objectif est d'être aimé, vous serez prêt à tous les compromis à chaque instant et vous n'arriverez à rien. »

Je vous remercie de votre attention. »

Le groupe PDC demande une interruption de séance.

M. Etienne Dobler indique que les réponses ont été données point par point. Pour le soutien aux familles, chaque commune avait une pratique différente. Le but est d'harmoniser et avant que le règlement d'organisation soit accepté, il n'est pas possible de procéder à cette harmonisation.

Pour les investissements, il rappelle que deux investissements ont été votés : la ZAM et l'étude de l'assainissement du bâtiment Sétag. Des subventionnements ont été accordés et la part à charge de la commune est minime.

M. Dobler rappelle que nous devons procéder à l'amortissement de la dette avec la subvention de fusion. Il rappelle également que le comité de fusion avait fixé la quotité d'impôt à 2,10. Enfin, M. Dobler indique qu'un gros effort a été fourni de la part de la commission des finances, qui a tenu des séances, ainsi que deux séances du Conseil communal, pour préparer le budget. Le conseiller responsable des finances est conscient que le budget est préoccupant, mais il n'y a pas péril en la demeure, la situation sera maîtrisée.

M. Denis Jeannerat annonce que le PDC ne veut pas bloquer la discussion et laisse la liberté de vote.

Mme Catherine Wolfer, pour le groupe PS, rappelle que le travail qui a été fait est important, elle est favorable à entrer en matière. C'est un budget de transition et elle est certaine que tout le monde sera raisonnable lorsque nous aurons à décider des investissements.

Passée au vote, l'entrée en matière est acceptée par 26 voix contre 6.

M. Jean-Luc Portmann explique la procédure. Nous prendrons les dossiers de la manière suivante :

- Les taxes communales ;
- Le budget de fonctionnement de la commune de Haute-Sorne ;
- Le budget de la bourgeoisie de Bassecourt ;
- Le budget de la bourgeoisie de Courfaivre ;
- Le budget de la bourgeoisie de Glovelier ;
- Le budget de la bourgeoisie de Soulce ;
- Le budget d'investissement de la commune de Haute-Sorne, qui est une information de l'exécutif. Chaque rubrique de ce budget devra faire l'objet d'une décision, en principe du Conseil général, voire du peuple suivant le montant.
- Enfin nous passerons au vote en une seule fois le point 5.

M. Etienne Dobler présente le premier budget de la commune de Haute-Sorne. La commission des finances a tenu sept séances et le budget correspond au cumul des budgets des cinq villages. Ce budget a été accepté à l'unanimité par la commission des finances et le Conseil communal.

Mme Nicole Lachat tient à saluer le travail ardu de la commission des finances. Elle juge le budget acceptable.

M. Etienne Dobler présente les différentes taxes communales.

Mme Céline Grellier propose un montant pour la taxe des chiens de fr. 80,- par année, au lieu de fr. 65,-.

Passée au vote, la proposition d'augmenter la taxe des chiens de fr. 65,- à fr. 80,- par année, est acceptée par 17 voix, sans opposition.

M. Etienne Dobler passe ensuite au budget de fonctionnement 2013.

M. Denis Jeannerat demande que la part à la prime d'assurance-maladie des employés soit biffée.

Mme Céline Grellier demande des informations au sujet de la Caisse de pensions.

M. Etienne Dobler explique que le statut du personnel communal de Bassecourt alloue le subside de prime de caisse-maladie aux employés. Il n'est pas possible de la biffer, en respect des statuts en vigueur.

Pour la Caisse de Pensions, les conditions de participation sont régies par le règlement en vigueur. M. Dobler précise que nous avons reçu récemment le gestionnaire et qu'une discussion est en cours pour savoir de quelle manière nous allons travailler à l'avenir.

M. Denis Jeannerat remarque qu'il n'y a pas de colonie de vacances organisée cet été, il demande à laisser tomber le montant de fr. 12'000,-.

M. Etienne Dobler répond qu'effectivement, la commission ad hoc n'a pas eu le temps d'organiser un camp d'été. Mais une consultation a été menée pour organiser une colonie cet automne.

M. Denis Jeannerat demande à diviser par deux le montant de fr. 35'000,- de subvention à la Microrégion.

M. Etienne Dobler répond que pour le fonctionnement de la microrégion, un montant de fr. 7,- par habitant est pris en compte. En attendant de clarifier les choses, le Conseil communal a décidé de maintenir ce montant.

Passée au vote la proposition de M. Denis Jeannerat est acceptée par 26 voix, sans opposition. Le nouveau montant est de fr. 17'500,-.

M. Jean-Marc Plumey demande quelles seront les rentrées fiscales par rapport à la ZAM ?

M. Etienne Dobler répond que les perspectives sont intéressantes pour les frontaliers. A long terme, on verra avec les sociétés qui viennent s'implanter. Dans l'immédiat, il n'est pas possible de prévoir les retombées. Il existe aussi des arrangements fiscaux et la commune n'a rien à dire.

En tenant compte des modifications décidées, le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de fr. 644'090,-. Ce montant sera soumis en votation populaire le 9 juin 2013.

Le budget d'investissement 2013 est présenté pour information. Les objets seront proposés au Conseil général.

La Bourgeoisie de Bassecourt présente un excédent de produits de fr. 15'100,-.

La Bourgeoisie de Courfaivre présente un excédent de charges de fr. 21'370,-.

La Bourgeoisie de Glovelier présente un excédent de charges de fr. 22'520,-.

La Bourgeoisie de Soulce présente un excédent de charges de fr. 10'600,-.

M. Denis Jeannerat annonce que le budget laisse une impression mitigée. Le régime est transitoire. Il y a du positif et il ne veut pas bloquer la situation. Le groupe PDC laisse la liberté de vote.

Passé au vote, le point 5 est accepté par 26 voix contre 5. Les différentes taxes et les budgets sont approuvés.

M. Jean-Luc Portmann remercie les employés du service des finances, la commission des finances, le Conseil communal et M. Etienne Dobler, conseiller communal responsable des finances.

M. Etienne Dobler indique que ce travail n'a pas été fait à la légère, les gens se sont beaucoup investis et le temps était très court.

M. Jean-Luc Portmann relève qu'il avait eu la première mouture du budget en comité de fusion en décembre 2012, qui présentait un excédent de charges de Fr. 1'400'000,-, on ne peut pas dire que les autorités se sont tournées les pouces.

6. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Giuseppe Faggella et son épouse.

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Giuseppe Faggella est né le 13 juillet 1945 à Potenza en Italie. Il est marié à Giuseppa Faggella, née De Filippo. M. Faggella est arrivé à Coufaiivre en janvier 1968 et Mme Faggella est arrivée à Porrentruy en août 1967. Giuseppa Faggella est née le 15 mars 1947 à Lecce en Italie. Le couple est domicilié à Bassecourt. Ils ont deux enfants, qui sont tous les deux de nationalité suisse.

Le couple se sent bien Suisse, leur vie est ici. Leurs enfants ont suivi leurs études en Suisse. Ils retournent en Italie juste pour les vacances.

L'audition s'est déroulée le 7 mars 2013. Le service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que M. Giuseppe Faggella et son épouse obtiennent le droit de cité cantonal.

La parole n'est pas demandée. Par applaudissements, le Conseil général accorde l'indigénat communal à M. Giuseppe Faggella et à son épouse.

M. Jean-Luc Portmann donne connaissance d'une question écrite du groupe socialiste, qui lui a été remise à Soulce le 23 avril dernier. Erreur de jeunesse ou distraction, le président n'a pas eu connaissance de cette interpellation pendant la séance. Il prie son auteur de bien vouloir l'excuser. La question écrite est transmise au Conseil communal qui donnera une réponse lors d'une prochaine séance.

M. Jean-Luc Portmann indique qu'une séance d'information est prévue après la présente séance à l'intention du public, sur les budgets 2013. C'est une tradition de la commune de Bassecourt.

M. Jean-Luc Portmann remercie les membres du Conseil général, du Conseil communal, notre secrétaire Gérald Kraft, assisté de Michel Guerdat, secrétaire communal, ainsi que les différents intervenants.

Le président donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil général qui est prévue le mardi 25 juin 2013 à 19h30 en principe à Bassecourt.

Jean-Luc Portmann invite les personnes présentes à prendre un verre au Café de la Poste à Glovelier.

La séance est levée à 22h00.

Glovelier, le 7 mai 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire


Jean-Luc Portmann


Gérald Kraft